

**Service de l'Assemblée  
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 29 février 2016

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE VINGT NEUF FÉVRIER DEUX MILLE SEIZE**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **23 février 2016**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET -  
Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT -  
M. Emmanuel CARROZ - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - M. Alain DENOYELLE -  
Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET -  
Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND -  
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON -  
M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL -  
Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - M. Raphaël MARGUET -  
M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS -  
Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Anouche AGOBIAN -  
Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - M. Olivier NOBLECOURT -  
M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER -  
Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET -  
M. Alain BREUIL.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Catherine RAKOSE de 18H13 à 19H48  
Mme Corinne BERNARD donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 22H31 à 00H10  
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 18H13 à 00H10  
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 18H13 à 00H10  
Mme Mondane JACTAT donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 22H38 à 00H10  
Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 18H13 à 19H40  
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 23H54 à 00H10  
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 22H31 à 00H10  
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 18H13 à 20H33  
M. Guy TUSCHER donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FINOT de 18H13 à 19H16  
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. René DE CEGLIE de 18H13 à 19H12  
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H13 à 00H10  
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 23H49 à 00H10  
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H13 à 00H10  
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET de 18H13 à 18H48  
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 22H31 à 00H10  
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 18H13 à 00H10.

Secrétaire de séance : Mme Martine JULLIAN.

**Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2016 a été adopté à l'unanimité.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National**

**DEMOCRATIE LOCALE - Présentation - Interpellation et votation citoyenne**

Intervention(s): M. CLOUAIRE, M. BREUIL, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. MARGUET, M. BARBIER, M. BRON, M. FILIPPI, M. le Maire.

**DELIBERATION N° 1 - (G 001) - RENDU ACTE** - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme TAVEL.

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.**

**DELIBERATION N° 2 - (B 002) - ACTION SOCIALE** - Adhésion à l'Association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et Désignation d'un représentant de la Ville

Intervention(s): Mme CAPDEPON, M. BRON, M. CARROZ, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adhérer à l'association " Réseau francophone des Villes Amies des Aînés " dont le montant de la cotisation annuelle est de 1 050€et d'inscrire la dépense afférente au budget de la Ville
- de désigner Madame Kheira CAPDEPON comme représentante de la Ville de Grenoble au sein de l'association "Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés".

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 3 - (E 007) - ADMINISTRATION GENERALE** - Lancement d'une démarche de politique de la commande publique durable et solidaire - Nouvelles règles internes relatives à la passation des marchés publics

Intervention(s): Mme OLMOS, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, Mme AGOBIAN, M. CONFESSON, M. SAFAR, Mme BERANGER, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'abroger la délibération n°055-E022 du 23 mars 2009 intitulée « Marchés publics - Modification des principes relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée - Rôle de la commission d'appel d'offres » ;
- D'approuver les objectifs en matière de commande publique durable et solidaire ainsi que les différents axes de travail proposés pour les atteindre ;
- De fixer comme suit la procédure adaptée pour la passation des marchés publics et des accords-cadres :

**Consultation :**

De 1 euro au seuil mentionné à l'article 28 du code des marchés publics (pour information 25 000 euros HT) la passation des marchés publics et des accords-cadres respecte les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures ;

**Mise en concurrence :**

Du seuil de dispense de procédures (pour information 25 000 euros HT) jusqu'à 90 000 euros HT, le choix d'une publicité est fait en fonction de la nature de l'achat et de la connaissance par la Ville de l'offre disponible. Il peut s'agir d'une publication sur le profil d'acheteur de la Ville et/ou d'une publicité dans un journal adapté (parution liée au secteur professionnel concerné) et/ou de la sollicitation par moyens dématérialisés de plusieurs prestataires ;

**Traçabilité en vue d'assurer la transparence des procédures :**

A partir de 90 000 euros HT, pour une famille homogène de fournitures et de services ou pour une opération de travaux, tout lancement de la consultation est précédé de l'établissement d'un rapport définissant les caractéristiques essentielles de la consultation et du projet de marché. Un rapport est ensuite établi par le ou les services en charge de l'analyse des offres. Il précisera les mentions obligatoires pour assurer une traçabilité du choix opéré par la Ville (notes obtenues par chacun des candidats, motifs de l'éviction des prestataires non retenus, motivation du choix de l'attributaire). Il est transmis aux membres de la commission d'appel d'offres et fonde soit l'avis préalable à l'attribution des marchés publics et des accords-cadres soit leur attribution ;

**Suivi de l'exécution des marchés publics et des accords-cadres :**

L'approbation des avenants aux marchés passés selon une procédure adaptée est calquée sur les règles applicables à leur passation. Seuls les avenants qui entraînent une augmentation du montant global du marché supérieure à 5% sont soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres. Pour information cette règle s'inspire de la réglementation actuelle pour les avenants aux marchés passés selon une procédure formalisée ;

- De fixer comme suit la procédure pour la passation des marchés subséquents aux accords-cadres :

L'attribution des marchés subséquents se fait par le biais d'un rapport permettant d'assurer la traçabilité du processus.

- D'abroger le point 4 du dispositif de la délibération n°055-G052 du 14 avril 2014 intitulée « Délégation du conseil municipal au Maire - Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales » ;

- D'autoriser le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, des accords-cadres et de leurs marchés subséquents, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- D'autoriser le Maire à déléguer toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, des accords-cadres et de leurs marchés subséquents passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints, aux directeurs et chefs de service ;

- D'autoriser la commission d'appel d'offres à se réunir sans condition de quorum pour rendre un avis sur l'attribution des marchés publics et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée, ainsi que leurs avenants, à partir de 90 000 euros HT pour une famille homogène de fournitures et de services ou pour une opération de travaux. Toutefois la commission peut être sollicitée pour rendre un avis sur tout marché et accord-cadre passé selon une procédure adaptée et sur les marchés subséquents dès lors que les élus l'estiment nécessaire ;

- D'abroger les deux derniers alinéas du dispositif de la délibération n°31-E012 du 17 novembre 2014 intitulée « Renouvellement de la commission d'appel d'offres » et de les remplacer de la façon suivante : la commission d'appel d'offres ainsi désignée est unique et à caractère permanent, pour les marchés publics et accords-cadres passés en procédure formalisée et ceux passés selon une procédure adaptée d'un montant égal ou supérieur à 90 000 euros HT pour une famille homogène de fournitures et de services ou pour une opération de travaux ;
- D'appliquer la présente délibération à toutes les consultations en cours ainsi qu'à tous les marchés publics et accords-cadres en cours d'exécution ainsi qu'à leurs avenants.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National**

DELIBERATION N° 4 - (A 001) - VOIES PUBLIQUES - Dénominations de voies publiques  
Intervention(s): Mme JULLIAN, M. BREUIL, M. CARROZ, M. TUSCHER

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de redénommer "rue Colombine" une partie de la rue de l'Arlequin et une partie de la rue Alfred de Musset située entre la rue de l'Arlequin et l'avenue Marie Reynoard ;
- de dénommer "rue Marceline Desbordes-Valmore" la nouvelle voie dont le tenant est l'avenue Marcelin Berthelot et l'aboutissant est la rue Gustave Flaubert ;
- de dénommer "rue Mélinée et Missak Manouchian" la nouvelle voie dont le tenant est la rue Roger Josserand et l'aboutissant est la rue Ernest Hareux ;
- de dénommer "allée Rose Valland" la nouvelle voie sans issue située entre la voie sur berges et la place de la Résistance ;
- de dénommer "allée du Nanomètre" la nouvelle voie sans issue située entre la voie sur berges et l'avenue des Martyrs ;
- de dénommer "rue Abbé Pierre" la nouvelle voie dont le tenant est la rue Winston Churchill et l'aboutissant est l'avenue des Martyrs ;
- de prolonger la dénomination de la rue de Nantes dont le tenant est la rue Winston Churchill et l'aboutissant est la future voie à dénommer (rue Abbé Pierre) ;
- de prolonger la dénomination de la rue Aimé Requet dont le tenant est la rue Winston Churchill et l'aboutissant est la future voie à dénommer (rue Abbé Pierre) ;
- de dénommer "rue Annie Ferrey Martin" la nouvelle voie dont le tenant est la rue Henri Poincaré et l'aboutissant est la rue René Cassin ;
- de dénommer "square Barbara" la placette piétonne située entre l'avenue Washington et la rue Charles Rivail.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Votes séparés :**

- **Alinéa 6 "de dénommer "rue Abbé Pierre" la nouvelle voie dont le tenant est la rue Winston Churchill et l'aboutissant est l'avenue des Martyrs " : Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains - UDI et Société Civile + 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. TUSCHER).**

- **Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains - UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

- **Vœu - Vœu portant sur le jumelage entre Grenoble et Rehovot présenté par le groupe Les Républicains-UDI et Société Civile.**

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. MACRET, M. SAFAR, M. le Maire.

**Vœu : Repoussé**

**Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 5 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (M. BURBA, Mme SALAT, M. SAFAR, Mme AGOBIAN, Mme JORDANOV) + 2 Front National - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 3 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (Mme BOUKAALA, M. NOBLECOURT, M. BRON)**

**Le Maire suspend la séance à 21H50 pour la pause repas. Reprise de la séance à 22H31.**

DELIBERATION N° 5 - (B 001) - SANTE PUBLIQUE - "Gestes qui sauvent" : Convention d'occupation de l'espace d'animation du Centre Commercial Grand'Place Grenoble - Echirolles.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le partenariat entre la Ville de Grenoble et l'Association des commerçants du Centre Commercial Grand'Place Grenoble - Echirolles ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et le cahier des charges annexés à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 6 - (B 003) - SANTE PUBLIQUE - Semaines d'information sur la Santé Mentale (SISM) : Convention d'occupation de locaux de l'Institut de Formation en Travail Social (IFTS).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le partenariat entre la Ville de Grenoble et l'Institut de Formation en Travail Social (IFTS) ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe.
- d'autoriser Monsieur le Maire à régler la somme de 150 € à l'IFTS

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 7 - (A 006) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération Esplanade - Secteur Nord - Echange foncier entre la Ville et la SAIEM Grenoble Habitat.  
Intervention(s): Mme BERANGER, Mme SALAT, M. FRISTOT, Mme BOILEAU, M. BACK, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'échange sans soulte à intervenir avec Grenoble Habitat dans le cadre de l'opération située dans le secteur Nord Esplanade; la ville cédant les parcelles AM63 et 64 contre environ 736 m<sup>2</sup> de terrains aménagés à détacher des parcelles AM 74, 78 et 79 et propriété de Grenoble Habitat;
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 8 - (A 002) - URBANISME GESTION FONCIERE - Mise à disposition au profit de la Ville de Grenoble de locaux situés 2 rue George Sand par la Société Publique Locale SAGES.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention de mise à disposition à titre gracieux entre la Société Publique Locale SAGES et la Ville de Grenoble pour l'occupation du tènement bâti, situé 2 rue George Sand ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition, ci annexée ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 9 - (E 020) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France : bilan d'activité 2015.  
Intervention(s): M. BERTRAND, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. HABFAST, M. le Maire.

**Le conseil municipal prend acte, pour information, du bilan d'activité 2015 du Palais des Sports Pierre Mendès France.**

DELIBERATION N° 10 - (E 016) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France :  
compléments à la grille tarifaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de compléter la délibération n° 23-E031 du 20 juillet 2015 et la délibération n° 54-E028 du 19 octobre 2015, en ajoutant :
- au tarif de location intitulé " Réunion sportive amateur sans billetterie " un tarif de location à la demi-journée avec comme redevance principale un tarif de 917 € HT par demi-journée d'occupation, pour un ou plusieurs organisateurs récurrents ;
- une possibilité de forfait réduit au-delà de 20 jours d'occupation sur l'année (moins 25% sur le tarif de location intitulé " Réunion sportive amateur sans billetterie ")
- au tarif de location intitulé " Réunion extra-sportive avec billetterie " un tarif de location défini par pourcentage sur la billetterie (hors TVA) et d'intégrer un seuil maximal de 30 000 € HT plus la consommation du chauffage au coût réel (estimation disponible auprès de nos services), seuil au-delà duquel les facturations diverses comme l'électricité, la mise en conformité de la salle seront comprises dans la redevance principale.
- d'autoriser l'application de ces tarifs à partir du 1er mars 2016.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 11 - (E 018) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France :  
convention d'occupation du domaine public avec l'association du FCG Rugby .

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendès France au profit de l'association FCG Rugby le 23 mars 2016 ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public afférente à cette manifestation.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 12 - (E 019) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France :  
avenant à la convention d'occupation du domaine public établie avec l'ENTENTE SUD ISÈRE PISTE adoptée par délibération n° 28-E006 du 25 janvier 2016.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. BERTRAND, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public établie avec l'ENTENTE SUD ISÈRE PISTE adoptée dans la délibération n° 28-E006 du 25 janvier 2016 ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant n°1.



**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National**

DELIBERATION N° 13 - (E 003) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Créations, transformations de postes et précisions sur certains emplois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées au Comité Technique du 12 février 2016 ;
- d'ouvrir cinq postes au recrutement d'agents contractuels.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 14 - (E 002) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Avancements de grade : détermination des taux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de fixer, pour l'année 2016, un taux de promotion grade par grade suivant le tableau joint en annexe qui se substitue à celui présenté au cours du Conseil Municipal du 21 décembre 2015.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 15 - (E 015) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Demandes de protection fonctionnelle

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire, Mme TAVEL

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :
- faits en date du 05/12/2015
- faits en date du 05/12/2015

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 16 - (E 010) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Autorisation de signer

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché public n°15A319 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés publics n°12A495, 12A498, 12A503 et 12A507.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 17 - (E 014) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel entre la ville de Grenoble et la société Orange.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la conclusion du protocole transactionnel, joint en annexe, entre la ville de Grenoble et la société Orange ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 18 - (E 011) - ADMINISTRATION GENERALE - Prise en charge des frais de séjour et de déplacement des personnes, intervenants extérieurs invités par la ville de Grenoble pour l'année 2016.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de prendre en charge, sur présentation des justificatifs, les frais relatifs aux déplacements du monde culturel, dans le cadre des activités du Département ville émancipatrice, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 96 000 €;
- de prendre en charge, sur présentation des justificatifs, l'ensemble des frais de déplacement des personnes extérieures pour les projets de la Direction de l'action internationale et européenne, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 60 000 €;
- de prendre en charge, sur présentation des justificatifs, l'ensemble des frais de déplacement des personnes extérieures pour les projets de la Direction Urbanisme et Aménagement, pour les intervenants Plateforme, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 2 500 €.
- de prendre en charge, sur présentation des justificatifs, l'ensemble des frais de déplacement des intervenants invités à l'initiative de la Direction Générale des Services, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 9 000 €;
- de faire en commission Ressources et Evaluation une présentation détaillée des prises en charges effectuées.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 19 - (E 008) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales  
Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire.

Un amendement est présenté par Mme TAVEL, celui-ci est adopté : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**Forum sur le Bien-Etre Territoire en France (2ème édition)**

**- les 3 et 4 février 2016 à Paris - M. GIROD DE L'AIN**

**Elaboration du Plan Régional Santé Environnement 3 Auvergne-Rhône-Alpes**

**- le 9 février 2016 à Lyon - M. JACTAT**

**Colloque journée de travail sur le thème "Vieillesse et Territoires : griefs enjeux pour demain"**

**- le 11 février 2016 à Lausanne (Suisse) - K. CAPDEPON**

**Journée nationale des Territoires, Villes et Villages Internet**

**Remise du Label National**

**- les 18 et 19 février 2016 à Montrouge (92) - L. COMPARAT**

**Visite du quartier durable "Canning Town" de Londres**

**- les 23 et 24 février 2016 à Londres - E. PIOLLE - V. FRISTOT**

**Conseil d'administration du CNCCL (Conseil National Des Communes Compagnon De La Libération)**

**- du 24 au 26 février 2016 à Paris - M. JULLIAN**

**Formation (organisme non agréé par la Ville) " ordonnance 2015 et développement durable (RAEE) Rhône alpes énergie environnement**

**- le 3 mars 2016 à Villeurbanne - A. S. OLMOS**

**Conseil d'Administration du RFVS (Réseau Français des Villes Santé) de l'OMS**

**- les 16 et 17 mars 2016 à St DENIS (92) - M. JACTAT**

**Conseil d'Administration de l'Agence France Locale**

**- le 31 mars 2016 à Paris - H. SABRI**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 20 - (E 017) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Opération Campus « Grenoble Université de l'Innovation » - Avenant n°1 à la convention d'exécution opération d'extension et de réhabilitation de l'IEP de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'exécution du programme d'extension et de réhabilitation de l'IEP de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. CLOUAIRE)**

DELIBERATION N° 21 - (E 001) - FINANCES - Budget principal : Affectations de subventions sur crédits existants

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2016

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

**Commission Ville émancipatrice**

GRENOBLE TENNIS	22 000,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	27 500,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	21 718,00
GRENOBLE ALPES BADMINTON GAB 38	8 500,00
GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE (GIMP)	48 575,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS (SNCBFG)	1 000,00
COOP SCOL ALPHONSE DAUDET MATERNELLE	2 554,00
COOP SCOL AMPERE MAT	1 679,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	3 508,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	3 669,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	2 463,00
COOP SCOL ANTHOARD	5 413,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	2 297,00
COOP SCOL BAJATIERE MATERNELLE	1 765,00
COOP SCOL BEAUVERT ELEMENTAIRE	6 005,00
COOP SCOL BERRIAT MAT	1 794,00
COOP SCOL BIZANET MATERNELLE	1 921,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	4 022,00
COOP SCOL BUFFON MATERNELLE	1 955,00
COOP SCOL CH TURC MIXTE	3 951,00
COOP SCOL CLAUDE BERNARD MATERNELLE	1 148,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	3 248,00
COOP SCOL COLONEL DRIANT MATERNELLE	2 703,00
COOP SCOL CORNELIE GEMOND MATERNELLE	1 851,00

COOP SCOL DAUDET ELEMENTAIRE	2 667,00
COOP SCOL DIDEROT MAT	2 179,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	4 258,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN MATERNELLE	2 617,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	5 880,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	3 890,00
COOP SCOL GRAND CHATELET MATERNELLE	1 898,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MATERNELLE	1 931,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	3 638,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE ELEMENTAIRE	1 607,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE MATERNELLE	1 551,00
COOP SCOL JEAN JAURES MATERNELLE	2 490,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	4 193,00
COOP SCOL JEAN MACE MIXTE	3 535,00
COOP SCOL JEAN RACINE ELEMENTAIRE	3 471,00
COOP SCOL JEAN RACINE MATERNELLE	2 281,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER	1 763,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER MATERNELLE	1 978,00
COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	5 382,00
COOP SCOL JULES VERNE MATERNELLE	2 271,00
COOP SCOL LA FONTAINE ELEMENTAIRE	1 966,00
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	1 874,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	1 968,00
COOP SCOL LA SAVANE MATERNELLE	1 468,00
COOP SCOL LE LAC ELEMENTAIRE	2 868,00
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	1 985,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	6 372,00
COOP SCOL LEON JOUHAUX ELEMENTAIRE	5 390,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	2 140,00
COOP SCOL LES BUTTES MATERNELLE	1 354,00
COOP SCOL LES FRENES MATERNELLE	1 560,00
COOP SCOL LES GENETS ELEMENTAIRE	3 149,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	2 118,00
COOP SCOL LIBERATION ELEMENTAIRE	3 762,00
COOP SCOL LUCIE AUBRAC ELEMENTAIRE	5 496,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	7 147,00
COOP SCOL MARCEAU MATERNELLE	2 788,00
COOP SCOL MARIE REYNOARD MATERNELLE	2 753,00
COOP SCOL MENON CORNELIE GEMOND MIXTE	4 063,00
COOP SCOL MILLET MATERNELLE	1 308,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	2 174,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	1 924,00
COOP SCOL PAUL BERT MATERNELLE	2 358,00
COOP SCOL PAUL BERT MIXTE	3 357,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MATERNELLE	1 961,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MIXTE	2 365,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	2 919,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM MATERNELLE	2 056,00
COOP SCOL ST LAURENT ELEMENTAIRE	1 508,00
COOP SCOL ST LAURENT MATERNELLE	1 287,00
OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME	122 976,00
OGEC ECOLE PRIMAIRE LES CHARMILLES	47 040,00
OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE	82 656,00
OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU	79 968,00
OGEC EXTERNAT SAINT BRUNO	98 784,00
OGEC INSTITUT BAYARD	75 936,00
CLUB OMNISPORTS 7 LAUX	4 000,00
TEAM GRENOBLE ISERE NORDIQUE	15 000,00
CLUB DE GO	1 000,00
COLLEGE AIME CESAIRE	300,00

COLLEGE CHARLES MUNCH	800,00
COLLEGE FANTIN LATOUR	2 400,00
COLLEGE INTERNATIONAL EUROPOLE	2 100,00
COLLEGE LES SAULES	690,00
COLLEGE LUCIE AUBRAC	1 000,00
COLLEGE OLYMPIQUE	1 000,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	1 200,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	500,00
CUISINE SANS FRONTIERES (CSF)	1 000,00
DJALLABA	3 300,00
LYCEE ANDRE ARGOUGES/COLLEGE VERCORS	900,00
LYCEE CHAMPOLLION	1 300,00
LYCEE EMMANUEL MOUNIER	700,00
LYCEE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE EAUX CLAIRES	1 000,00
LYCEE INTERNATIONAL EUROPOLE	1 400,00
LYCEE LOUISE MICHEL	1 000,00

#### **Commission Ville solidaire et citoyenne**

ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE - ADA	4 000,00
AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	335 000,00

TOTAL ARTICLE 1 211 107,00

TOTAL BUDGET 1 211 107,00

#### **Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DATHE, M. MARGUET, M. MONGABURU, Mme LEMOINE, Mme OLMOS, M. CLOUAIRE, Mme BOUKAALA, Mme DJIDEL, Mme GIROD de L'AIN, Mme JACTAT, M. CHASTAGNER, Mme RAKOSE, M. SAFAR.**

DELIBERATION N° 22 - (E 004) - FINANCES - Couverture des besoins de financement de 2016 et opérations de réaménagement et de couvertures de taux d'intérêts

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adopter le cadre défini dans la présente délibération ;
- de préciser la délégation donnée à Monsieur le Maire par la délibération n°55 du 14 avril 2014 en lui permettant notamment :
- de lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations et de retenir les meilleures offres au regard de ce que propose le marché à un instant donné, du gain financier espéré sur la durée de l'emprunt et des primes et commissions à verser,
- de passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, de réaliser l'opération arrêtée, de signer les contrats répondant aux conditions posées dans la présente délibération, de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques décrites ci-dessus.
- de définir le type d'amortissement et de procéder à un différé d'amortissement,
- de procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidations,
- dans le cadre de réaménagements de dette, de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, de modifier l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, de modifier la durée du prêt, de modifier la périodicité et/ou le profil d'amortissement.

**Délibération : Adopté**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 23 - (C 007) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 22 personnes dont les noms figurent en annexe 1,
- d'attribuer des bourses FIJ, pour les montants indiqués, aux 11 personnes ou associations dont les noms et les descriptifs des projets figurent à l'annexe 1.

**Délibération : Adoptée**

**Votes séparés :**

- Fonds Initiatives Jeunesse : **Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**
- BAFA : **Adopté à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 24 - (C 006) - AFFAIRES SCOLAIRES - Participation financière 2016 de la Ville aux Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) des écoles privées grenobloises en contrat d'association avec l'Etat. Avenants aux conventions initiales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**-d'autoriser Monsieur le Maire à signer pour l'année 2016 avec les écoles concernées les avenants financiers fixant la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de ces établissements.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 36 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National - Abstention : 1 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (Mme BOUKAALA)**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DATHE, M. MARGUET, M. MONGABURU, Mme LEMOINE, Mme OLMOS, M. CLOUAIRE.**

DELIBERATION N° 25 - (C 001) - MONTAGNE - Soutien aux sportifs de haut niveau pratiquant une activité de montagne. Signature de conventions d'objectifs et de moyens avec le Team Grenoble Isère Nordique et le Club Omnisports des 7 Laux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes des conventions à intervenir entre la ville de Grenoble et le Team Grenoble Isère Nordique d'une part, et le Club Omnisports des 7 Laux d'autre part,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 26 - (C 003) - SPORT - Conventions générales d'objectifs et de moyens avec l'association Boxing Club Multisports Villeneuve Grenoble et l'association Grenoble Isère Métropole Patinage ; avenant financier avec l'association Grenoble Tennis pour l'exercice 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les conventions générales d'objectifs et de moyens avec l'association Boxing Club Multisports Villeneuve Grenoble et l'association Grenoble Isère Métropole Patinage ainsi que l'avenant financier avec l'association Grenoble Tennis, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,**

**- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**



DELIBERATION N° 27 - (C 002) - RELATIONS INTERNATIONALES - Attribution de subventions 2016 pour des projets scolaires grenoblois à l'international.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'octroyer des subventions pour les projets scolaires grenoblois à l'international mentionnés dans le tableau figurant en annexe ;
- de rappeler que ces subventions sont intégrées à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 28 - (C 005) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention tripartite 2016-2018 pour la mise en place d'actions de partenariat visant à la promotion de la lecture publique à Ouagadougou et à Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération entre la ville de Ouagadougou, le Ministère de la Culture burkinabè et la ville de Grenoble sur les projets cités ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat triennale 2016-2018.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 29 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Conventions de mise à disposition pour résidence avec la compagnie "les Zinzins" et le collectif "Barbarins Fourchus".

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition avec les associations les Zinzins et le collectif Barbarins Fourchus, jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 30 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux associations culturelles - Conventions de mise à disposition de locaux : "Stara Zagora", "Cultur'Act-Le Prunier Sauvage" et "Comité de Sauvegarde du Vieux Grenoble" - convention financière : "Cultur'Act-Le Prunier Sauvage".

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions jointes en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,

**- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 31 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble - Convention de partenariat avec l'ARALD (Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation) dans le cadre du portail LECTURA - Convention avec la Bibliothèque Publique d'Information (BPI) dans le cadre du service EUREKOI

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions de partenariat avec l'Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation (ARALD) et la Bibliothèque Publique d'Information (BPI), jointes en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 32 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Contrat général de représentation avec la SACEM

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes du contrat général de représentation avec la SACEM joint en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 33 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble : Printemps du Livre 2016. Lectures au Théâtre Municipal du Grenoble - Tarifs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'inscrire les lectures de Victor Hugo et de Spoken Blues à la saison 2015-2016 du Théâtre Municipal de Grenoble dans les conditions tarifaires suivantes :**  
**Plein tarif : 8 € et tarif réduit : 5 € (personne porteuse de handicap et accompagnateur, invalide, usagers des bibliothèques de Grenoble).**  
**La gratuité sera appliquée aux moins de 26 ans, volontaires du Service Civique, demandeurs d'Asile, demandeurs d'emploi, allocataires RSA et aux intervenants du Printemps du Livre.**
- d'approuver lesdits tarifs de l'édition 2016 du Printemps du Livre qui se déroulera du 31 mars au 3 avril 2016.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 34 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : OPH ACTIS - Comité de liaison des Associations de retraités grenoblois (CLARG)- Modifications.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

#### **OPH ACTIS**

**\* désigner M. Jérôme SAFAR en tant que membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration d'ACTIS.**

**\* de dire que désormais font partie du conseil d'administration d'ACTIS :**

- M. Eric PIOLLE
- Mme Suzanne DATHE
- Mme Maryvonne BOILEAU
- Mme Catherine RAKOSE
- Mme Christine GARNIER
- M. Jérôme SAFAR

#### **COMITE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS DE RETRAITES GRENOBLOIS (CLARG)**

**\* de désigner Mme Sarah BOUKAALA en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du CLARG.**

**\* de dire que désormais font partie de l'assemblée générale :**

#### **4 - titulaires**

- Madame Kheira CAPDEPON
- Monsieur Emmanuel CARROZ
- Madame Suzanne DATHE
- Madame Sarah BOUKAALA

#### **2 - suppléants**

- Madame Marina GIROD DE L'AIN
- Monsieur Guy TUSCHER

**\* de dire que désormais font partie du conseil d'administration :**

#### **Conseil d'administration**

##### **3 - titulaires**

- Madame Kheira CAPDEPON
- Monsieur Emmanuel CARROZ
- Madame Sarah BOUKAALA

##### **3 - suppléants**

- Madame Marina GIROD DE L'AIN
- Monsieur Guy TUSCHER
- Madame Suzanne DATHE

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Votes séparés :**

- Désignation de M. Jérôme SAFAR en tant que membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration d'ACTIS : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

- Désignation de Mme Sarah BOUKAALA en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du CLARG : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

- Le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 35 - (G 003) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation d'un représentant de la ville de Grenoble au sein du conseil de discipline de recours du CDG69 (Centre De Gestion).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de désigner Mme Maud TAVEL en qualité d'élue représentant la ville de Grenoble au sein du conseil de discipline de recours du CDG69. Elle sera donc inscrite sur la liste du tirage au sort.

**Délibération : Adoptée**

**Votes séparés :**

- Désignation de Mme Maud TAVEL en qualité d'élue représentant la ville de Grenoble au sein du conseil de discipline de recours du CDG69 : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

- Le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H10**

# **ANNEXE(S)**

**MARCHES DE TRAVAUX**

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15T317	Maison du Tourisme Aménagement du hall et mise en conformité Lot 15 - Peinture Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A183	BOSSANT LOVERA & C/IE 38560 JARRIE	Base : 12 401,82 Prestation supplémentaire 1 : 041,15	21/12/15	Marché à prix global et forfaitaire

Pour la tranche égale ou supérieure à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15T306	Maison du Tourisme Aménagement du hall et mise en conformité Lot 01 - Désamiantage Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A174	VALGO 31128 PORTET-SUR- GARONNE	31 820,00	21/12/15	Marché à prix global et forfaitaire
15T307	Maison du Tourisme Aménagement du hall et mise en conformité Lot 02 - Maçonnerie Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A173	ETRA 38140 RIVES	41 000,00	21/12/15	Marché à prix global et forfaitaire
15T308	Maison du Tourisme Aménagement du hall et mise en conformité Lot 03 - Etanchéité Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A176	ETRA 38140 RIVES	31 500,00	21/12/15	Marché à prix global et forfaitaire
15T309	Maison du Tourisme Aménagement du hall et mise en conformité Lot 04 - Cloisons-Faux Plafonds-Projections Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A178	CARBONERO ISOLATION 38500 LA BUISSE	57 874,00	18/12/15	Marché à prix global et forfaitaire
15T310	Maison du Tourisme Aménagement du hall et mise en conformité Lot 05 - Serrurerie Métallerie Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A182	SEREL 38113 VEUREY- VOROIZE	Base : 51 109,00 Prestation supplémentaire 1 : 5 838,00 Prestation supplémentaire 2 : 1 164,00	21/12/15	Marché à prix global et forfaitaire

Rendu acte - Conseil municipal du 29 février 2016

Marchés passés en application de la délégation prévue par la délibération n° 55 – G 052 du 14 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au Maire – Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales

15T311	Maison du Tourisme Aménagement du hall et mise en conformité Lot 06 - Menuiseries intérieures bois Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A177	DECO 38 38100 GRENOBLE	20 389,89	21/12/15	Marché à prix global et forfaitaire
15T332	Travaux de climatisation dans les locaux techniques de l'Hôtel de ville	HITECH COLDER 38180 SEYSSINS	34 990,00	14/12/15	Marché à prix global et forfaitaire
<b>Pour la tranche égale ou supérieure à 90 000 € HT et inférieure à 5 225 000 € HT</b>					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15A313	Maison du Tourisme Aménagement du hall et mise en conformité Lot 08 - Electricité Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A179	SPIE 38130 ECHIROLLES	165 882,00	06/01/16	Marché à prix global et forfaitaire

**MARCHES DE FOURNITURES**

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT

N° marché	Objet	Attribitaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15F146	Achat de fournitures pour l'équipement et la protection antivols des collections des bibliothèques Lot 04 - Fournitures et matériels pour équipement de DVD	ASLER DIFFUSION 69530 BRIGNAIS	Maximum : 7 500	17/12/15	Marché à bons de commande sur bordereau des prix unitaires

Pour la tranche égale ou supérieure à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT

N° marché	Objet	Attribitaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15F143	Achat de fournitures pour l'équipement et la protection antivols des collections des bibliothèques Lot 01 - Fournitures pour couverture et équipement de livres et des revues	FILMOLUX 93170 BAGNOLET	Maximum : 30 000	07/12/15	Marché à bons de commande sur bordereau des prix unitaires
15F144	Achat de fournitures pour l'équipement et la protection antivols des collections des bibliothèques Lot 02 - Fournitures et matériels pour équipement de CD	ASLER DIFFUSION 69530 BRIGNAIS	Maximum : 27 000	17/12/15	Marché à bons de commande sur bordereau des prix unitaires
15F145	Achat de fournitures pour l'équipement et la protection antivols des collections des bibliothèques Lot 03 - Consommables antivols	EURE FILM ADHESIFS 27240 SYLVAINS-LES-MOULINS	Maximum : 21 000	08/12/15	Marché à bons de commande sur bordereau des prix unitaires



**MARCHES DE SERVICES ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

Pour la tranche égale ou supérieure à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15A223	Stations de ski scolaire pour les sorties des enfants de la ville de Grenoble Lot 03 - Ski vacances d'hiver + Mercredis après-midi	REMONTEES MECANIQUES DE GRESSE-EN- VERCORS 38650 GRESSE-EN- VERCORS	Maximum : 34 000	18/12/15	Marché à bons de commande sur bordereau des prix unitaires
15A222	Stations de ski scolaire pour les sorties des enfants de la ville de Grenoble Lot 02 - Ski nordique	ESF AUTRANS 38880 AUTRANS	Maximum : 70 000	18/12/15	Marché à bons de commande sur bordereau des prix unitaires
15S357	Contrat de maintenance d'évolution et d'assistance du système de gestion financière Grand Angle	CGI France 33185 LE HAILLAN	Maximum : 70 000	11/01/15	Marché à bons de commande sur bordereau des prix unitaires
15A208	Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation de deux restaurants scolaires Lot 01 - Ecole Sidi Brahim	<u>Groupement :</u> DESIGN ARCHITECTURE / IN SITU / VESSIERE / CLIMAT INGENIERIE / INGELEC / CUISINE INGENIERIE <u>Mandataire :</u> DESIGN ARCHITECTURE 38100 GRENOBLE	83 942,31	22/12/15	Marché à prix global et forfaitaire

Rendu acte - Conseil municipal du 29 février 2016

Marchés passés en application de la délégation prévue par la délibération n° 55 – G 052 du 14 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au Maire – Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15A209	Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation de deux restaurants scolaires Lot 02 - Ecole Elisée Chatin	Groupement : ATELIER METIS / IDE DE PROJET / ICS / CET / TRACE Mandataire : ATELIER METIS 38210 TULLINS	64 500,00	22/12/15	Marché à prix global et forfaitaire
15S289	Vente de véhicules mis en fourrière après expertise	INDRA SAS 38096 VILLEFONTAINE	Maximum : 89 600	04/01/16	Marché à bons de commande sur bordereau des prix unitaires
<b>Pour la tranche égale ou supérieure à 90 000 € HT et inférieure à 207 000 € HT</b>					
15A206	Relevage de l'orgue de l'église Saint-André	ORGUES GIROUD 38190 BERNIN	Maximum : 140 000	15/01/16	Marché à bons de commande sur bordereau des prix unitaires
15A221	Stations de ski scolaire pour les sorties des enfants de la ville de Grenoble Lot 01 - Ski alpin	SIVOM DU COLLET D'ALLEVARD 38580 LE COLLET D'ALLEVARD	Maximum : 96 000	18/12/15	Marché à bons de commande sur bordereau des prix unitaires

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFFICIAIRES	OBJET	MONTANT
15-2426	Arrêté (5/01/2016)	Cabinet LEXCAP	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées devant la Cour administrative d'appel de Lyon par M. COMPARAT et consorts et l'association Vivre à Grenoble tendant à l'annulation du jugement du Tribunal administratif de Grenoble du 17/12/2013 rejetant leur demande d'annulation de la modification n°2 du plan local d'urbanisme du 25/06/2012.	
15-2451	Arrêté (5/01/2016)		La Ville se constitue partie civile suite au vol avec effraction commis dans le gymnase André Argouges sis avenue de Washington.	
16-0043	Arrêté (13/01/2016)	Me BENICHOU	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par la SCI ZOLA à l'encontre de la décision du juge d'expropriation de Grenoble du 10/07/2015 portant sur la valeur du tènement immobilier sis 33, 33 bis, 37 rue Emile Zola.	
16-0101	Arrêté (22/01/2016)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par la société Europe Service Déchets.	
16-0136	Arrêté (21/01/2016)	Me CANTELE	Vu le jugement rendu le 12/01/2016, la Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de l'affaire DJELLAL.	
16-0176	Arrêté (28/01/2016)	SCP DELACHENAL	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble le 14/01/2016 par la SARL la Fougasse, tendant à l'annulation pour excès de pouvoir d'un arrêté municipal de restriction d'horaires.	

**II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :**

16-0186	Arrêté (28/01/2016)	SELARL LIGAS RAYMOND & PETIT	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant la Cour administrative d'Appel de Lyon par Mme KAAB aux fins de déterminer le préjudice corporel causé par sa chute lors de son passage sur le parvis Mistral Eaux Claires le 18/10/2011.	
16-0187	Arrêté (28/01/2016)	CDMF Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées devant le Tribunal administratif de Grenoble le 23/06/2015 par l'association Vivre à Grenoble tendant à l'annulation de la délivrance de permis de construire les 18 et 19/12/2014 rue Marx Dormoy à la société Eiffage Immobilier Centre Est.	

### III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Avenant n°1 au bail du 26/06/2015 (21/12/2015)	Association Génération MounTain Bike (GMTB) Rue Raoul Blanchard Grenoble	A compter du 1/01/2016, le loyer trimestriel est de 102,51 € charges comprises.	
	Avenant n°2 au bail professionnel du 26/03/2013 (21/12/2015)	Association CLEVACANCES ISERE 14 rue de la République Grenoble	A compter du 17/11/2015, les locaux comprennent : - Un bureau à usage professionnel d'une surface de 29 m <sup>2</sup> , - Un espace de stockage/archives d'une surface de 25 m <sup>2</sup> environ	Loyer trimestriel : 368,86 € hors charges pour le bureau 45 € charges comprises pour l'espace de stockage
	Avenant n°1 au bail du 22/06/2015 (21/12/2015)	Association Mountain Bikers Foundation (MBF) Rue Raoul Blanchard Grenoble	A compter du 1/01/2016, le loyer trimestriel est de 255 €.	

	Avenant n°1 au bail du 24/06/2015 (21/12/2015)	Syndicat national des moniteurs de cyclisme français Rue Raoul Blanchard Grenoble	A compter du 1/01/2016, le loyer trimestriel est de 594,99 €.	
	Avenant au bail du 3/11/1989 (13/01/2016)	Mme LAGRANGE 16 place de la liberté Saint Martin d'Hères	Les locaux situés 117 galerie de l'Arlequin, objets du bail en date du 3/11/1989 sont libérés à la date du 31/12/2015.	
	Avenant n°1 au bail du 26/09/2012 (29/01/2016)	FRHPA	A compter du 1/02/2016, la Ville loue au preneur un bureau d'une surface de 25 m², 14 rue de la République.	Loyer annuel : 50,66 €/m²

#### IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :

16-0019	Arrêté (14/12/2015)	M. FARGE Alain	Cimetière Grand Sablon - Titre n°540 - Renouvellement de concession du 28/01/2015 au 27/01/2030.	Redevance : 282 €
16-0021	Arrêté (24/12/2015)	M. LUZZI Antoine	Cimetière Saint Roch - Titre n°542 - Renouvellement des concessions du 15/01/2018 au 14/01/2048.	Redevance : 1 302 €
16-0022	Arrêté (14/12/2015)	Mme SAHAGUIAN Léontine	Cimetière Saint Roch - Titre n°545 - Renouvellement de concession du 26/01/2014 au 25/01/2029.	Redevance : 564 €
16-0023	Arrêté (11/12/2015)	Mme MARTHERESSE Michelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°548 - Renouvellement de concession du 15/01/2014 au 14/01/2029.	Redevance : 282 €
16-0024	Arrêté (14/12/2015)	M. GASQUET Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°549 - Renouvellement de concession du 06/11/2015 au 05/11/2030.	Redevance : 282 €
16-0025	Arrêté (14/12/2015)	Mme PETRIZZELLI Monique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°550 - Nouvelle Concession du 14/12/2015 au 13/12/2030.	Redevance : 282 €
16-0026	Arrêté (14/12/2015)	M. et Mme DUBOIS Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°551 - Renouvellement de concession du 02/03/2015 au 01/03/2030.	Redevance : 282 €
16-0027	Arrêté (23/12/2015)	Mme CHEVALLIER Jacqueline	Cimetière Saint Roch - Titre n°566 - Renouvellement de concession du 27/11/2013 au 26/11/2028.	Redevance : 282 €
16-0028	Arrêté (23/12/2015)	M. et Mme JACQUIER Marc-François et Annick	Cimetière Grand Sablon - Titre n°567 - Renouvellement des concessions du 02/09/2011 au 01/09/2026.	Redevance : 564 €
16-0029	Arrêté	M. BOUCHET Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°568 - Renouvellement de concession du 26/05/2013 au 25/05/2028.	Redevance : 282 €

16-0045	(24/12/2015)	Mme FILIPPI Marie-Agnès	Cimetière Grand Sablon - Titre n°557 - Renouvellement de concession du 08/10/2015 au 07/10/2030.	Redevance : 282 €
16-0046	Arrêté (16/12/2015)	M. et Mme WOLOSZYJN Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°558 - Renouvellement de concession du 03/02/2013 au 02/02/2028.	Redevance : 282 €
16-0047	Arrêté (16/12/2015)	M. RIBAUD Patrick	Cimetière Saint Roch - Titre n°559 - Renouvellement d'une concession du 06/01/2014 au 05/01/2029.	Redevance : 282 €
16-0048	Arrêté (17/12/2015)	Mme CHAUVIN Agnès	Cimetière Saint Roch - Titre n°560 - Nouvelle Concession du 18/12/2015 au 17/12/2065.	Redevance : 1 122 €
16-0049	Arrêté (18/12/2015)	M. et Mme BOUTONNET Christian	Cimetière Saint Roch - Titre n°561 - Renouvellement de concession du 16/12/2013 au 15/12/2028.	Redevance : 282 €
16-0050	Arrêté (21/12/2015)	Mme CHARVET Elisabeth	Cimetière Grand Sablon - Titre n°562 - Renouvellement des concessions du 22/01/2014 au 21/01/2064.	Redevance : 2 244 €
16-0051	Arrêté (22/12/2015)	M. CAPECE Rocco	Cimetière Saint Roch - Titre n°563 - Renouvellement de concession du 22/08/2014 au 21/08/2044.	Redevance : 651 €
16-0052	Arrêté (22/12/2015)	Mme GUERRY Hugnette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°564 - Renouvellement d'une concession du 26/07/2015 au 25/07/2030.	Redevance : 282 €
16-0053	Arrêté (22/12/2015)	Mme FOURNIER Monique	Cimetière Saint Roch - Titre n°565 - Nouvelle Concession du 23/12/2015 au 22/12/2030.	Redevance : 371 €
16-0054	Arrêté (23/12/2015)	Mlle FAURE Anne-Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°574 - Renouvellement de concession du 04/12/2015 au 03/12/2030.	Redevance : 282 €
16-0055	Arrêté (29/12/2015)	M. BELLETTO Jacques	Cimetière Grand Sablon - Titre n°575 - Renouvellement d'une concession du 10/02/2012 au 09/02/2042.	Redevance : 651 €
16-0056	Arrêté (30/12/2015)	M. BARROS FARIA Aires	Cimetière Saint Roch - Titre n°576 - Nouvelle Concession du 31/12/2015 au 30/12/2030.	Redevance : 282 €
16-0073	Arrêté (31/12/2015)	M. FAZIO Lillo	Cimetière Saint Roch - Titre n°1 - Nouvelle Concession du 04/01/2016 au 03/01/2066.	Redevance : 1 134 €
16-0074	Arrêté (04/01/2016)	Mme CHAPUIS Danièle	Cimetière Saint Roch - Titre n°2 - Nouvelle Concession du 04/01/2016 au 03/01/2046.	Redevance : 657 €
16-0075	Arrêté (04/01/2016)	M. BRET Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°3 - Nouvelle Concession du 04/01/2016 au 03/01/2031.	Redevance : 377 €
16-0076	Arrêté (05/01/2016)	M. PIN Roger	Cimetière Grand Sablon - Titre n°4 - Renouvellement d'une concession du 02/01/2014 au 01/01/2029.	Redevance : 294 €
16-0077	Arrêté (04/01/2016)	Mme KRAFT Colette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°577 - Renouvellement d'une concession du 29/05/2015 au 28/05/2030.	Redevance : 282 €
16-0108	Arrêté (04/01/2016)	M. et Mme FERRARA Daniel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°569 - Renouvellement d'une concession du 18/12/2013 au 17/12/2028.	Redevance : 282 €

16-0109	Arrêté (28/12/2015)	Mme BORRY Mireille	Cimetière Grand Sablon - Titre n°570 - Nouvelle Concession du 28/12/2015 au 27/12/2030.	Redevance : 282 €
16-0110	Arrêté (28/12/2015)	M. RAVETTO Patrick	Cimetière Grand Sablon - Titre n°571 - Renouvellement de concession du 02/06/2013 au 01/06/2028.	Redevance : 282 €
16-0111	Arrêté (29/12/2015)	Mme GABARRELLA Anna	Cimetière Grand Sablon - Titre n°572 - Renouvellement de concession du 23/12/2013 au 22/12/2043.	Redevance : 651 €
16-0112	Arrêté (29/12/2015)	Mme RIBAUD Agnès	Cimetière Saint Roch - Titre n°573 - Renouvellement de concession du 31/10/2015 au 30/10/2045.	Redevance : 651 €
16-0113	Arrêté (11/01/2016)	M. et Mme VERON Christian	Cimetière Grand Sablon - Titre n°578 - Renouvellement de concession du 19/09/2015 au 18/09/2030.	Redevance : 282 €
16-0114	Arrêté (5/01/2016)	Mme RICHARD Maria	Cimetière Saint Roch - Titre n°579 - Renouvellement d'une concession du 20/06/2015 au 19/06/2030.	Redevance : 282 €
16-0115	Arrêté (5/01/2016)	M. PISSAS Alexandre	Cimetière Saint Roch - Titre n°580 - Renouvellement d'une concession du 19/02/2013 au 18/02/2028.	Redevance : 282 €
16-0116	Arrêté (07/01/2016)	Mme LEO Sylviane	Cimetière Saint Roch - Titre n°581 - Renouvellement d'une concession du 16/09/2015 au 15/09/2030.	Redevance : 282 €
16-0147	Arrêté (11/01/2016)	M. et Mme BENALI Mohammed	Cimetière Saint Roch - Titre n°6 - Nouvelle Concession du 05/01/2016 au 04/01/2031.	Redevance : 294 €
16-0148	Arrêté (5/01/2016)	Mme SANT-ANNA Sylvie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°7 - Nouvelle Concession du 05/01/2016 au 04/01/2031.	Redevance : 294 €
16-0149	Arrêté (06/01/2016)	M. BRUTIN André	Cimetière Saint Roch - Titre n°8 - Renouvellement de concession du 02/01/2016 au 01/01/2046.	Redevance : 657 €
16-0150	Arrêté (06/01/2016)	M. et Mme MARSAL Patrick	Cimetière Saint Roch - Titre n°9 - Renouvellement de concession du 01/01/2014 au 31/12/2028.	Redevance : 294 €
16-0151	Arrêté (06/01/2016)	Mme MIMRAN Renée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°10 - Nouvelle Concession du 06/01/2016 au 05/01/2066.	Redevance : 1 134 €
16-0152	Arrêté (11/01/2016)	M. SCARINGELLA Félice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°11 - Nouvelle Concession du 11/01/2016 au 10/01/2031.	Redevance : 377 €
16-0153	Arrêté (11/01/2016)	Mme GREGOIRE Chantal	Cimetière Saint Roch - Titre n°12 - Renouvellement de concession du 10/01/2014 au 09/01/2029.	Redevance : 294 €

## TARIFS DE LOCATION POUR LES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS POUR LA SAISON 2016

**PALAIS DES SPORTS, PIERRE MENDES FRANCE**

14 Boulevard Clemenceau  
38000 Grenoble

### Redevance principale

#### Réunion Extra-Sportive avec billetterie :

	Pourcentage sur la billetterie (hors TVA)*	Prix de location minimum garanti par séance / jour d'exploitation
Pour une seule représentation	9,5 %	6000 € HT
Pour 2 représentations		
- Pour la première représentation	9,5 %	6000 € HT
- Pour la seconde représentation	8,5 %	4000 € HT
Au-delà de 2 représentations		
- Pour la première représentation	9,5 %	6000 € HT
- Pour la seconde représentation	8,5 %	4000 € HT
- A partir de la troisième représentation	7,5 %	2600 € HT
Au-delà de 7 représentations :		
- Par jour d'occupation	7,5 %	2600 € HT

(\*) seuil maximal de 30 000 € HT plus la consommation du chauffage au coût réel (estimation disponible auprès de nos services), seuil au-delà duquel les facturations diverses comme la consommation électrique, la mise en conformité de la salle seront comprises dans la redevance principale.

#### Réunion extra sportive sans billetterie :

- Par jour d'exploitation	4000 € HT
- A partir de la seconde journée d'exploitation	2600 € HT

#### Réunion sportive professionnelle & sport spectacle :

	Pourcentage sur la billetterie (hors TVA)	Prix de location minimum garanti par séance / jour d'exploitation
Pour une seule journée d'occupation	8,5 %	5000 € HT
Pour 2 journées d'occupation		
- Pour la première représentation	8,5 %	5000 € HT
- Pour la seconde représentation	7,5 %	3000 € HT

\*Ces tarifs sont applicables à partir du 1er mars 2016



Au-delà de 2 jours d'exploitation : - Par jour de représentation	7,5 %	3000 € HT
---	-------	-----------

### Réunion sportive amateur

	Pourcentage sur la billetterie (hors TVA)	Prix de location minimum garanti par séance / jour d'exploitation
- Par jour d'occupation	7 %	2200€ HT

### Réunion sportive amateur sans billetterie

	Prix de location minimum garanti par séance / jour d'exploitation
- Par jour d'occupation	1834 € HT
- Par demi-journée d'occupation	917 € HT
- Remise de 25% sur le prix de location à la journée et à la demi-journée au-delà de 20 jours d'utilisation.	- 25%

### Facturations diverses

#### Fluides :

Electricité <i>(prestation obligatoire sauf si location d'un groupe électrogène à la charge de l'organisateur)</i>	
Par jour d'exploitation	750 € HT

Chauffage <i>(facturation optionnelle)</i>	3500 € HT
--	-----------

#### Mise en conformité de la salle :

- Installation de la scène du Palais des Sports	3000 € HT
- Mise en configuration vélodrome	2000 € HT

#### Montage, démontage ou répétition sans public :

- Par jour d'occupation	1000 € HT
-------------------------	-----------

#### Redevance sur ventes de produits diverses :

\*Ces tarifs sont applicables à partir du 1er mars 2016

- Par représentation	300 € HT
----------------------	----------

**Redevance d'exploitation des buvettes :**

- Par représentation	500 € HT
----------------------	----------

**Location d'un chariot élévateur :**

- Par jour de location	500 € HT
------------------------	----------

**Location de chaise :**

- Par chaise	1 € HT
--------------	--------

**Espaces annexes :**

*Ces espaces peuvent être mis à disposition indépendamment du reste de l'équipement.*

Espace mis à disposition	Par jour d'occupation
Hall Ouest	500 € HT
Hall Est	500 € HT
Salles sous-sol	500 € HT

\*Ces tarifs sont applicables à partir du 1er mars 2016

### Personnels :

*Leur nombre est établi avec l'organisateur de la manifestation et vise à garantir la sécurité du public et des participants*

	Par jour d'exploitation
Electricien de permanence	400 € HT
Coordonnateur sécurité	350 € HT

	Heure normale	Heure de nuit	Heure de jour : dimanche	Heure de nuit : dimanche	Heure de jour : jour férié	Heure de nuit : jour férié	Référence Marché
Agent de sécurité	18,60 €	20,46 €	20,46 €	22,51 €	37,20 €	40,92 €	N°12A045
Agent de service sécurité incendie SSIAP 1	19,70 €	21,67 €	21,67 €	23,84 €	39,40 €	43,34 €	
Chef d'Equipe service de sécurité incendie SSIAP 2	21,20 €	23,32 €	23,32 €	25,65 €	42,40 €	46,64 €	
Conducteur de chien de garde ou de défense (agent cynophile)	19,20 €	21,12 €	21,12 €	23,23 €	38,40 €	42,24 €	
Rondier intervenant (agent de sécurité mobile)	23,66 €	26,03 €	26,03 €	28,63 €	47,32 €	52,06 €	
Agent de nettoyage							N° 10475-03

\*Ces tarifs sont applicables à partir du 1er mars 2016

**CREATIONS DE POSTES**

Département	Direction	Service	Grade du poste	Base horaire
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Mission Jeunesse	Animateur (3 postes)	Temps complet (100 %)

**TRANSFORMATIONS DE POSTES**

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Mission Jeunesse	Adjoint administratif	Rédacteur
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Muséum	Attaché de conservation	Assistant de conservation
Finances, Administration et Numérique	Finances	Pilotage Budgétaire et Programmation	Rédacteur	Adjoint administratif

GRADES	2016			Ratios
	Nombre de promouvables	Propositions CAP		
<b>CATEGORIE C</b>				
<b>Filière Administrative</b>				
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	37	dont 13 lauréats	31	83,78%
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	31		17	54,84%
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	32		14	43,75%
<b>Filière Technique</b>				
Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	51	dont 3 lauréats	3	5,88%
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	121		45	37,19%
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	103		42	40,78%
Agent de Maîtrise Principal	13		7	53,85%
<b>Filière Culturelle</b>				
Adjoint du Patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	2		1	50,00%
Adjoint du Patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		1	100,00%
Adjoint du Patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0			

GRADES	2016			Ratios
	Nombre de promouvables	Propositions CAP		
<b>Filière Sportive</b>				
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	1	1		100,00%
Opérateur principal des activités physiques et sportives	0			
<b>Filière Sanitaire et Sociale</b>				
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	19	11		57,89%
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35	18		51,43%
Agent social 1 <sup>ère</sup> classe	2	1		50,00%
<b>Filière Animation</b>				
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	2	1		50,00%
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2	0		0,00%
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0			
<b>TOTAUX – CATEGORIE C</b>	<b>452</b>	<b>193</b>		<b>42,70%</b>

2016				
GRADES	Nombre de promouvables	Propositions CAP	Ratios	
<b>CATEGORIE B</b>				
<b>Filière Administrative</b>				
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	11	pas de lauréat	1	9,09%
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	33	pas de lauréat	1	3,03%
<b>Filière Technique</b>				
Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	12	pas de lauréat	0	0,00%
Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	37	dont 7 lauréats	21	56,76%
<b>Filière Culturelle</b>				
Assistant de conservation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	8	pas de lauréat	1	12,50%
Assistant de conservation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	16	pas de lauréat	1	6,25%
Assistant d'enseignement artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	0			
Assistant d'enseignement artistique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	0			

GRADES		2016			Ratios
		Nombre de promouvables	Propositions CAP		
<b>Filière Sportive</b>					
Educateur Territorial des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	8	pas de lauréat	1		12,50%
Educateur Territorial des activités physiques et sportives Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	7	pas de lauréat	0		0,00%
<b>Filière Sanitaire et Sociale</b>					
Assistant Socio-Educatif Principal	4		2		50,00%
Technicien para-médical de classe supérieure	0				
Educateur principal Jeunes enfants	1		0		0,00%
<b>Filière Animation</b>					
Animateur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	4	pas de lauréat	1		25,00%
Animateur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	3	pas de lauréat	0		0,00%
<b>Filière Police Municipale</b>					
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	5	pas de lauréat	1		20,00%
Chef de Service de Police Municipale Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	3	dont 1 lauréat	0		0,00%
<b>TOTAUX – CATEGORIE B</b>	<b>152</b>		<b>30</b>		<b>19,74%</b>



GRADES		2016			Ratios
		Nombre de promouvables	Propositions CAP		
<b>CATEGORIE A</b>					
<b>Filière Administrative</b>					
Attaché Principal (ancienneté + examen professionnel)	21	dont 5 lauréats	5		23,81%
Directeur Territorial	27		2		7,41%
Administrateur hors classe	0				
Administrateur Général	0				
<b>Filière Technique</b>					
Ingénieur Principal	39		5		12,82%
Ingénieur en Chef de classe normale	16		0		0,00%
Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle	3		0		0,00%
<b>Filière Culturelle</b>					
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 <sup>ère</sup> catégorie	1		0		
Professeur Hors Classe	18		3		16,67%
Conservateur du Patrimoine en Chef	4		0		0,00%
Conservateur des Bibliothèques chef	2		0		0,00%

GRADES	2016			Ratios
	Nombre de promouvables	Propositions CAP		
<b>Filière Sportive</b>				
Conseiller des Activités Physiques et Sportives Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	1	pas de lauréat	1	100,00%
Conseiller des Activités Physiques et Sportives Principal de 1ère classe	1		0	0,00%
<b>Filière Sanitaire et Sociale</b>				
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	0			
Infirmier en soins généraux hors classe	1		0	0,00%
Médecin de 1ère classe	1		1	100,00%
Médecin Hors classe	5		0	0,00%
Psychologue hors classe	0			
<b>TOTAUX – CATEGORIE A</b>	<b>140</b>		<b>17</b>	<b>12,14%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>744</b>		<b>240</b>	<b>32,26%</b>

**AFFAIRES SCOLAIRES : Participation financière 2016 de la Ville aux Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) des écoles privées grenobloises en contrat d'association avec l'Etat. Avenants aux conventions initiales.**

**Monsieur Fabien MALBET expose,**

Mesdames, Messieurs,

En séance du 26 Mai 2015, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer avec les Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques privées de Grenoble (OGEC) les conventions fixant la participation financière de la Ville due au titre du contrat d'association.

Pour l'année 2016, en application de l'article 4 de cette convention, la participation de la Ville est basée sur un forfait de 672 € par élève grenoblois d'élémentaire déclaré à la rentrée scolaire 2015-2016 sur présentation d'un justificatif de domicile valide.

Ce même article précise que le montant attribué est fixé par avenant financier.

Il vous est donc proposé de signer les avenants financiers (Annexe 1), fixant les subventions 2016 aux écoles privées:

- Externat Notre-Dame: 122 976 €,
- Institution Bayard: 75 936 €,
- Externat Saint Bruno: 98 784 €,
- Saint Joseph: 82 656 €,
- Les Charmilles: 47 040 €,
- Saint Pierre du Rondeau: 79 968 €.

Les dépenses seront imputées au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, fonction: 922 -enseignement-formation, sous-fonction 20 – services communs – article 6574.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Ville émancipatrice du 17 février 2016

**Il est proposé au conseil municipal de décider :**

**-d'autoriser Monsieur le Maire à signer pour l'année 2016 avec les écoles concernées les avenants financiers fixant la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de ces établissements.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Fabien MALBET

Affichée le :

**TABLEAU RÉCAPITULATIF  
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2016**

CONVENTIONS GÉNÉRALES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS						
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence délibération	Subvention fonctionnement 2015	Objet de la subvention proposée	Subvention 2016	
					fonctionnement déjà votée	Avantage en nature proposée
2 convention d'objectifs et de moyens	Boxing Club Multisports Villeneuve Grenoble	délibération C003 du 29 février 2016	43 435 €	Fonctionnement 2016 - acompte	0 €	0 €
				Détachement 1er semestre 2016	0 €	750 €
			Total		0 €	21 718 €
2 convention d'objectifs et de moyens	Grenoble Isère Métropole Patinage	délibération C003 du 29 février 2016	97 150 €	Fonctionnement 2016 - acompte	0 €	0 €
				Heures de Glace	0 €	3 150 €
			Total		0 €	48 575 €

**AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR MANIFESTATIONS 2016**

AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION GÉNÉRALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS							
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2015	Objet de la subvention proposée	Subvention 2016	
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	Avantage en nature proposée
3 avenant financier	Grenoble Tennis	12-janv-2016	31-déc-2016	110 000 €	Organisation du Trophée de la ville de Grenoble 2016	55 000 €	445 001 €
		délibération n°70-C005 du 21 décembre 2015					
				Total			92 293 €

PROJETS SCOLAIRES 2015/16

ORGANISME DEMANDEUR	DESCRIPTION	nb de jours	nb d'élèves	Pays	Hébergement	coût total /élève	Budget Général	Subvention Sollicitée	Subvention 2015	Subvention Proposée 2016	Avis DAREC	OBSERVATIONS
Cité scolaire internationale Collège	Echange scolaire international pour la deuxième année, avec le Clavius Gymnasium de Bamberg (Allemagne) du 11 au 18/03/2016 pour 31 élèves de 4ème. Les correspondants seront à Grenoble du 15 au 22/06/2016	8j	31	Allemagne	familles	292	9 050	400	400	400	ok	CG : 1 000 € Familles : 7 750 €
Cité scolaire internationale Collège	Voyage à Londres avec 57 élèves de 4èmes LV2, du 13 au 18 mars 2016.	6 J	57	angleterre	familles	340	19 368	4 275	0	500	ok	Ets : 1 270 € Familles : 18 097 €
Cité scolaire internationale Collège	Echange scolaire avec l'Espagne (Novelda) pour 22 élèves du 14 au 21 mars 2016. Les correspondants espagnols seront accueillis du 1er au 8 février 2016	8 j	22	Espagne	familles	351	7 717	500	400	500	ok	Ets : 601 € Familles : 6615 €
Cité scolaire internationale Collège	Echange avec le Collège "Istituto Comprensivo E. Rossetti" de Forlimpopoli en Italie pour 20 élèves de 5ème LL, du 4 au 7 avril 2016	4 j	20	Italie	Hôtel	386	7 260	3 300	0	700	ok	Ets : 600 € Familles : 3 300 €
Collège olympique	Voyage en Angleterre (Brighton), échange avec un collège anglais	4j	48	angleterre	familles	324	15 529	2 000	0 pour ce projet	1 000	ok	Conseil général : 1875 € Ets : 1465 € Familles : 8189 € Actions élèves : 1000 € Don du FSE : 1 000 €
Lycée international - Esslingen	Echange scolaire international de 2 semaines, du 5 au 19 mars 2016 pour 31 élèves de classes de 2nde et 1ere ABIBAC avec le Theodor Heuss Gymnasium à Esslingen	14j	31	Allemagne	familles	260	8 050	800	0	700	ok	OFAJ : 600 € Ets : 920 € Familles : 7130 €
Lycée international - Essen	Echange scolaire avec le Carl Humann Schule Gymnasium d'Essen : 25 élèves de secondes LV2 e OIB, de 1ere LV2, 8 J du 11 au 18 mars 2016	8 j	25	Allemagne	familles	310	7 750	773	700	700	ok	OFAJ : 727 € Familles : 6 250 €
Collège Lucie AUBRAC	Séjour linguistique à Valencia (Espagne) pour 49 élèves de 4ème et 3ème, du 4 au 9 avril 2016	6 J	49	Espagne	familles	325	15 900	2 940	0 pour ce projet	1 000	ok	Département : 3 300 € et 1 200 € Familles : 8 400 €
Collège Charles Munch Florence	Voyage linguistique et culturel à Florence, du 1er au 5 avril 2016 pour 48 élèves de 4ème et 3ème	5 j	48	Italie	familles	265	12 724	480	0	400	ok	Conseil général : 894 € Ets : 1155 € Familles : 10 256 €
Collège Charles Munch Allemagne - Lahr	Echange scolaire entre 23 élèves de 4ème et 3ème du 29 février au 6 mars. Les 6 allemands seront accueillis du 6 au 13 juin 2016.	7 j	23	Allemagne	familles	237	5 460	500	0	400	ok	C G : 391 € Ets : 630 € Familles : 3839 €
Ecole élémentaire Jean Jaurès	Echange avec l'école Lidia BECCARIA à Cuneo en Italie, pour 22 élèves du 21 au 23 mars 2016	3 j	22	Italie	familles	175	3 840	870	500	500	ok	Ets : 110 € Familles : 2860 €
Lycée Champollion Oxford Cherwell Scholl	Echange scolaire avec The cherwell Scholl d'Oxford, pour 30 élèves de 10e et 11e du 10 au 18 mars 2016. Accueil des anglais du 22 au 29 janvier 2016	9 jours	30	angleterre	familles	442	13 262	1 000	1000	700	ok	Etat (contrat d'objectif) : 362 € Ets : 900 € Familles : 9 000 €

ORGANISME DEMANDEUR	DESCRIPTION	nb de jours	nb d'élèves	Pays	Hébergement	coût total /élève	Budget Global	Subvention Solidarité	Subvention 2015	Subvention Proposée 2016	AVIS D'ARRETC	OBSERVATIONS
Lycée Champollion Pucclheim, Allemagne	Echange scolaire avec Pucclheim en Allemagne, pour 34 élèves européens, du 10 au 19 mars 2016. Les élèves allemands seront reçus du 25 avril au 4 mai 2016.	10 j	34	Allemagne	familles	231	7 845	900	0 (compensation voyage annulé en Italie)	600	ok	CR : 1 200 € OFAJ : 600 € Ets : 495 € Familles : 4 950 €
Lycée Louise Michel	Séjour à Gand, en Belgique du 27 avril au 1er mai 2016 pour 10 élèves de section STL, biotechnologies, dans le cadre du projet "EUBIOTECH : from young scientists to cibical entrepreneurs"	5 j	10	Belgique	familles	260,5	2 605	500	0	500	ok	Ets : 410 € Familles : 1 695 €
Lycée Louise Michel	Séjour pédagogique en Italie pour 54 élèves de 1ère STL et ST2S, du 25 au 29 avril 2016, en Toscane. Pas d'échange.	5 j	54	Italie	Hôtel	279	15 080	1 500	0 pour ce projet	500	ok	Ets : 1 040 € Familles : 12 540 €
Collège Fantin Latour	Sortie d'une journée pour découvrir une grande ville italienne et rencontrer les correspondants turinois	1 j	52	Italie		64	3 304	500	400	400	ok	Ets : 136 € Familles : 3068 € DON FSE : 100 €
Collège Fantin Latour	Séjour culture et linguistique dans le cadre d'un échange scolaire avec la Scuola media Ugo Foscolo à Turin pour 20 élèves de 5ème et 4ème, du 4 au 8 avril	5 j	20	Italie	familles	275	5 500	1 000	900	700	ok	Ets : 112 € Familles : 4 988 € Don FSE : 400 €
Collège Fantin Latour	Voyage scolaire Londres Oxford, du 7 au 11 mars 2016 pour 56 élèves de 4ème. Hébergement en familles	5 j	56	Angleterre	familles	378	21 167	5 600	pas de demande pour ce projet	1 300	ok	Ets : 1 735 € Familles : 13 832 €
Collège Les Saules	Echange scolaire avec le Rosenstein Gymnasium de Heubach en Allemagne pour 23 élèves de 4ème et 3ème du 25 avril au 2 mai 2016. Les élèves allemands seront à Grenoble du 4 au 11 mars 2016	8 j	23	Allemagne	familles	241	5 550	690	0 pour ce projet	690	ok	OFAJ : 460 € Ets : 352 € Familles : 4 048 €
Ecole Houille blanche élémentaire	Classe transplantée, séjour linguistique à Stosswehr avec l'école primaire de Merdingen pour 39 élèves de CM2 du 3 au 8 avril 2016	6 j	38	Centre La Roche à Stosswehr en Alsace		310	12 071	1 000	700	700	ok	OFAJ : 2400 € Ets : 1755 € Familles : 8871 €
Ecole Houille blanche élémentaire	Classe transplantée, séjour linguistique en Allemagne à Viilingen pour 21 élèves de CMI, du 6 au 10 juin 2016	5 j	21	Allemagne		324	6 796	500	pas de demande pour ce projet	500	ok	Ets : 1 046 € Familles : 5 250 €
Lycée des Eaux Claires	Echange scolaire de classes de 2ème, 20 élèves en Angleterre, Wallingford School, du 23 au 29 janvier 2016/ Les élèves anglais seront présents à Grenoble du 5 au 11 mars 2016	7 j	20	familles		299	5 968	600	600	500	ok	Ets : 488 € Familles : 4 880 €
Lycée des Eaux Claires	Voyage linguistique à Londres pour 45 élèves de 2èmes, du 14 au 18 mars 2016. Hébergement en familles.	4 j	45	familles		433	19 493	600	pas de demande pour ce projet	500	ok	Ets : 1 543 € Familles : 17 350 €
Collège Aimé Césaire	Voyage d'Etudes - Echange scolaire avec un établissement scolaire allemand en Bavière, du 3 au 10 avril 2016 pour 15 élèves de 4ème et 3ème.	7 j	15	familles		176	2 647	300	pas de demande pour ce projet	300	ok	Ets : 276 € Familles : 2071 €
Lycée Mounier	Voyage à Saragosse en Espagne pour 49 élèves de 1ère, du 3 au 8 avril 2016. Hébergement en familles;	6 j	49	familles		309	15 154	2 000	pas de demande pour ce projet	700	ok	Ets : 600 € Familles : 12 569

Conseil municipal du 29 février 2016  
Annexe à la délibération n° -C002

ORGANISME DEMANDEUR	DESCRIPTION	nb de jours	nb d'élèves	Pays	Hébergement	coût total /élève	Budget Général	Subvention Sollicitée	Subvention 2015	Subvention Proposée 2016	Avis DAREC	OBSERVATIONS
TOTAL										15 390		